

15 JUIN 2011
« VULCAIN FINANCE »

Société par actions simplifiée au capital de 3.730.000 euros
Siège social : VAIRES SUR MARNE (77360) - 21, rue Jehan de Brie
RCS MEAUX 530 738 848

DECISION DU PRESIDENT
DU 10 MAI 2011

Je soussigné, Michel DARDENNE, agissant en qualité de Président de la société VULCAIN FINANCE, société par actions simplifiée au capital de 3.730.000 euros, dont le siège social est à VAIRES SUR MARNE (77360) - 21, rue Jehan de Brie, identifiée au système SIREN sous le numéro RCS MEAUX 530 738 848 (ci-après la « Société » ,

PREND ACTE de ce que M. Eric LAURENT a souscrit en totalité à l'augmentation de capital en numéraire décidée ce jour par l'Assemblée Générale de la société (première et deuxième résolutions), pour un montant global de CENT CINQUANTE MILLE (150.000) euros ;

PREND ACTE de ce que M. Eric LAURENT s'est libéré ce jour de sa souscription à hauteur de 150.000 euros par compensation avec une créance certaine liquide et exigible du même montant comme en atteste le certificat établi par le commissaire aux compte conformément aux dispositions de l'article R 225-134 du code de commerce ;

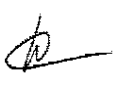
PRONONCE la clôture de la période de souscription à cette augmentation de capital par anticipation, l'intégralité des souscriptions ayant été reçue.

CONSTATE, en vertu de l'autorisation expresse accordée par l'Assemblée Générale de la société susvisée :

- la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire susvisée à la date du certificat du commissaire aux comptes, soit le 10 mai 2011,
- en conséquence, la modification définitive des articles 6 et 7 des statuts de la société conformément aux décisions de l'Assemblée Générale susvisée (cinquième résolution) comme suit :

« ARTICLE 6 - APPORTS »

1. *Lors de la constitution de la société, il a été fait un apport en numéraire de 100 euros, ci* 100 €
2. *Selon décision de l'Associé unique en date du 29 avril 2011, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant de 3.729.900 euros, ci.....* 3.729.900 €



3. Selon décision de l'Assemblée Générale en date du 10 mai 2011, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant de 150.000 euros, ci..... 150.000 €
- TOTAL 3.880.000 € »

« ARTICLE 7 - CAPITAL »

7.1 Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT MILLE (3.880.000) euros. Il est divisé en :

- (i) UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE (1.150.000) actions de catégorie « A » intégralement libérées, d'un euro (1) de valeur nominale chacune,
- (ii) DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE (2.500.000) actions dites de catégorie « B » intégralement libérées, d'un euro (1) de valeur nominale chacune,
- (iii) DEUX CENT TRENTÉ MILLE (230.000) actions dites de catégorie « C » intégralement libérées, d'un euro (1) de valeur nominale chacune.

(le reste de l'article demeure inchangé). »

DONNE tous pouvoirs à toute personne que je me substituerai pour remplir toutes formalités de publicité ou autres, prescrites par la loi.

Fait à Paris, le 10 mai 2011

Le Président

Michel DARDENNE



Enregistré à : SIB DE LAGNY-SUR-MARNE

Le 23/05/2011 Bordereau n°2011/407 Case n°7

Ext 2912

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

Le Contrôleur

Florence OLANIER
Contrôleuse des Impôts

